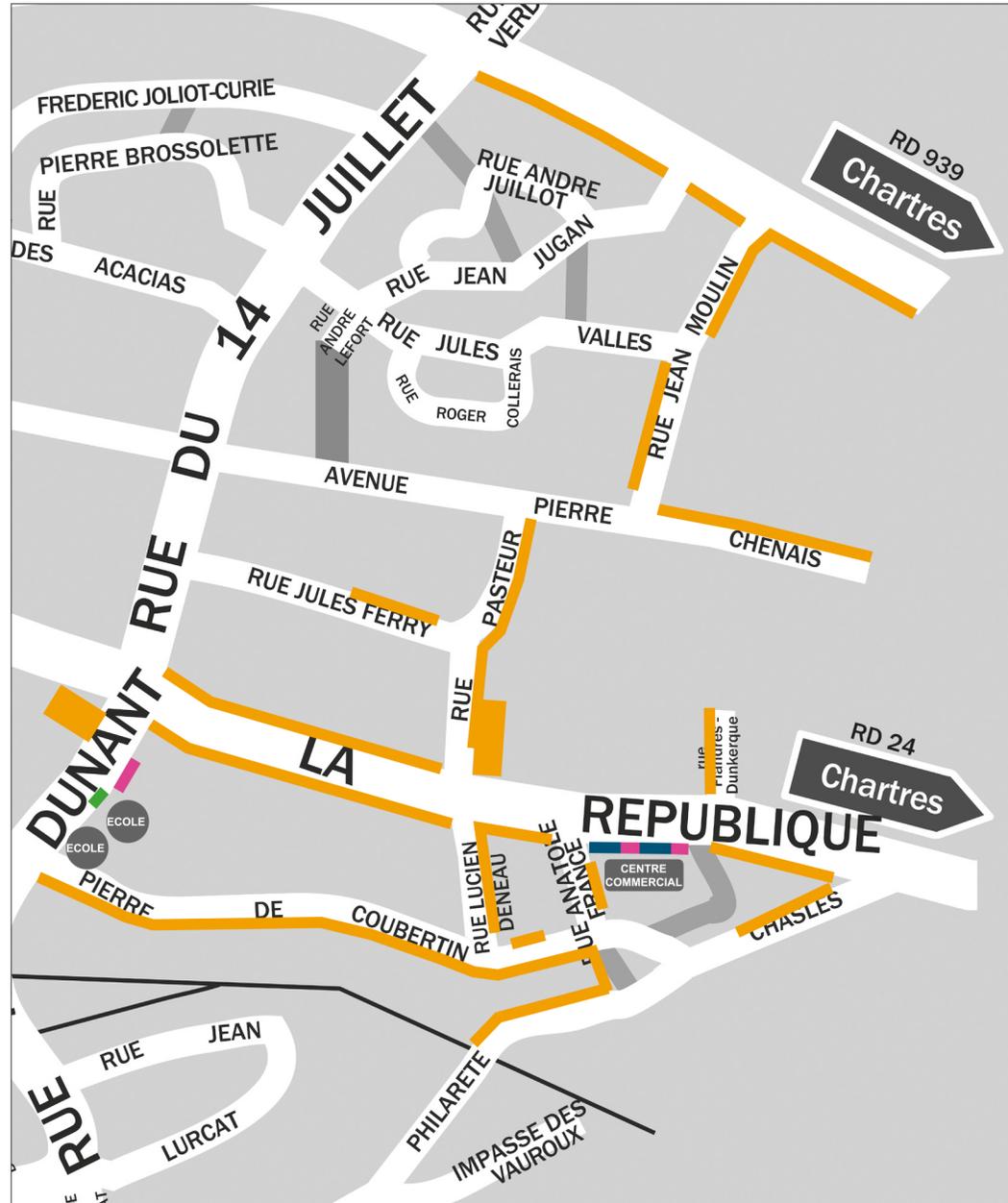
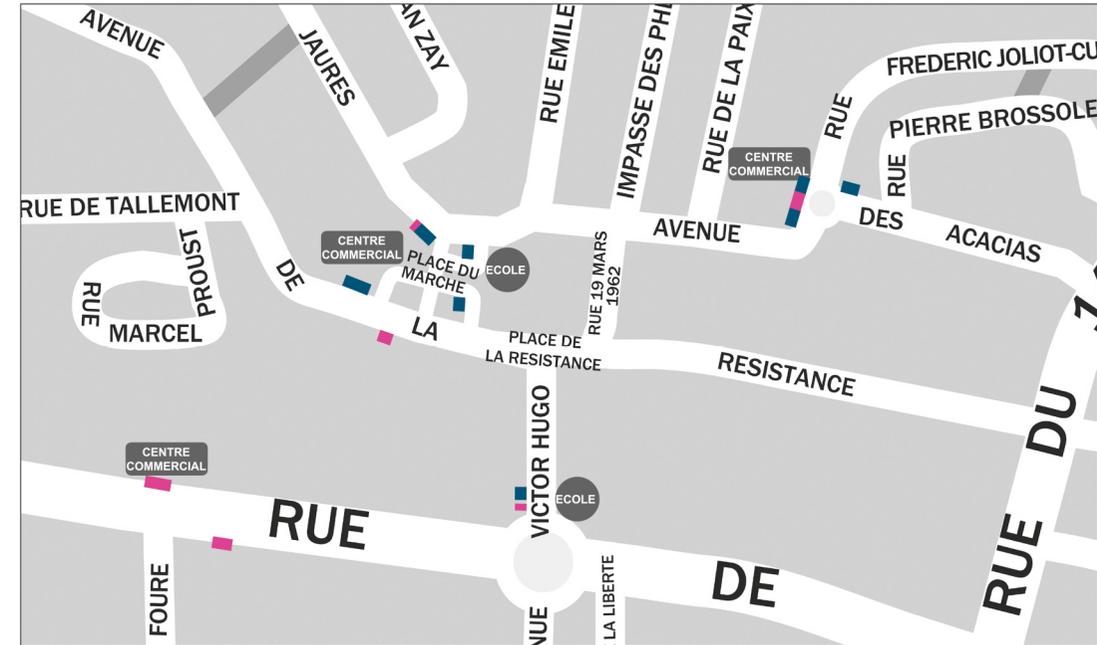


# Plan des zones de stationnement à durée réglementée

## Quartier Est



## Centre-ville



Certaines zones réglementées sont en cours de réalisation. Il est rappelé que les zones de stationnement sont réglementées par la mise en place d'un arrêté municipal puis de panneaux et de marquage au sol.

### Légende :

-  Zone bleue : 1h30
-  Zone orange : 5h
-  Arrêt minute : 10 minutes
-  Dépose minute : le conducteur reste au volant